

Formation Accompagner l'actualisation des compétences aides-soignants

Durée : 3 jours



Contexte :

L'arrêté du 26 février 2025 s'inscrit dans la continuité de la réingénierie du diplôme d'État d'aide-soignant mise en place en 2021. Cette réforme a transformé la formation et élargi les missions des professionnels, impactant les pratiques et l'organisation des soins. Dans ce contexte, l'arrêté définit un cadre permettant aux aides-soignants diplômés avant 2021 d'évoluer dans un environnement en mutation et de s'adapter aux nouvelles exigences du secteur.

But :

La formation d'actualisation des compétences des aides-soignants vise à permettre aux aides-soignants diplômés avant 2021 de s'adapter aux évolutions de leur métier. Elle leur offre l'opportunité de se familiariser avec les nouvelles pratiques, d'intégrer les changements réglementaires et organisationnels, et d'améliorer leur collaboration avec les autres professionnels de santé.

Objectifs :

- Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins.
- Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates
- Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë, évaluer et réajuster.

Personnel visé :

Aide-soignant diplômé exerçant dans le domaine sanitaire, médico-social

Prérequis :

Titulaire du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant antérieur à l'entrée en vigueur (septembre 2021) de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation d'aide-soignant

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Analyse de situations
- Mise en situation et expérimentation avec du matériel

Modalités d'évaluation des acquis

- Pratique en lien avec les mesures de paramètres
- Étude de situation en lien avec le raisonnement clinique.
- Étude de situation pouvant comporter une mise en pratique avec échange sur la qualité du soin réalisé. Étude de situation

A l'issue de la formation, une attestation d'évaluation des acquis est transmise à chaque participant

PROGRAMME

JOUR 1 : Module A

- Les évolutions de la pratique professionnelle de l'aide-soignant
- Les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne
- les données issues de ces mesures par rapport à des normes
- Les actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant. Traçabilité des données avec exactitude.
- La place de l'observation et de l'appréciation de l'état clinique dans le cadre de la collaboration avec l'IDE

JOUR 2 : Module B

- Les soins personnalisés en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation.

- Les conditions et règles à respecter dans la mise en œuvre et l'entretien du matériel d'oxygénothérapie et d'aspiration endotrachéale.
- La qualité des soins et identifier les éléments et interventions à réajuster.

JOUR 3 : Module C

- Les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les
- informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle.
- Les situations à risque, en particulier de non-bientraitance, pour la personne et pour les intervenants, et alerter.
- Les mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluriprofessionnelle et évaluer Les mesures mises en œuvre le cas échéant.

Institut Formalys

Village d'entreprises - 14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC - 04.71.63.87.72 - contact@institut-formalys.fr
Siret : 817 811 383 000 22 - Certifié QUALIOPI & DATADOCK - www.institut-formalys.fr